

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réglementation de la circulation en raison des travaux de dévoiement provisoire du réseau de France Télécom Orange (RD 119, Montauban) du 8 au 31 janvier 2019

GOSIER, LE 7 JANVIER 2019 — La ville du Gosier informe les usagers de la route départementale 119 que des travaux préparatoires en vue de la reconstruction du pont de Choisy vont être menés du 8 au 31 janvier 2019. Il s'agit des travaux de dévoiement provisoire du réseau de France Télécom Orange. En conséquence, la circulation et le stationnement dans la zone de Montauban seront donc réglementés comme suit :

- la circulation sera alternée manuellement de 8h30 à 14h30
- la vitesse de tous les véhicules circulant sur la RD 119 à Montauban sera limitée à 30 km/h
- le dépassement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit dans la zone des travaux
- le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée des travaux

Tout manquement à ces dispositions figurant sur l'arrêté municipal n° 2018 - 1940 donnera lieu à des poursuites conformément à la loi.